

Servitude AC1

Servitude qui institue un cercle de rayon de 500 mètres de protection autour de chacun des édifices inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques, au titre de la loi du 31 décembre 1913. Sont concernés : l'ensemble des façades et toitures, les galeries des grands et petits cloîtres, l'église en totalité y compris les deux chapelles et le portail d'entrée situé à l'ouest, le vestibule et l'escalier intérieur. Cet ensemble, situé sur la commune de Saint-Paulet de Caisson, parcelle AN 273, a été classé Monument Historique le 30 octobre 1974. Son périmètre de protection englobe une partie des terrains situés sur la commune de Saint-Laurent de Carnols et inclus dans le site classé ou inscrit.

Le Service Départemental de l'Architecture du Gard en est gestionnaire.

[Haut de page](#)